

Pesticides : un risque enfin admis pour les abeilles

LE MONDE | 16.01.2013 à 11h48 • Mis à jour le 16.01.2013 à 12h13

Par Stéphane Foucart

L'industrie des pesticides va devoir encaisser le coup. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) devait publier, mercredi 16 janvier, un avis scientifique sévère sur trois pesticides (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame), tous présentant, selon l'EFSA, un risque élevé pour les abeilles.



Les insecticides Gaucho, Régent ou Cruiser sont mis en cause par des ONG dans l'effondrement des colonies d'abeilles. | Claudius Thiriet

Ces trois évaluations de l'agence de Parme (Italie) apportent du crédit à ceux qui attribuent à cette famille récente d'insecticides – néonicotinoïdes – un rôle dominant dans le déclin accéléré des insectes pollinisateurs, constaté partout dans le monde depuis une dizaine à une quinzaine d'années. Mises sur le marché au début des années 1990, ces nouvelles substances sont parmi les plus utilisées au monde en agriculture.

L'EFSA était saisie par la Commission européenne de l'évaluation des risques présentés par ces trois molécules, au regard des nouvelles données scientifiques produites depuis leur autorisation. La caractéristique principale de ces [produits](#) – commercialisés sous les noms de Gaucho, Cruiser, Poncho, Nuprid, Argento, etc. – est qu'ils s'utilisent en granules ou en enrobage de semences. Les graines sont gainées du principe actif avant d'être semées ; la plante sécrète ensuite le toxique tout au long de sa croissance.

UN SIMPLE CONTACT AVEC CES POUSSIÈRES PEUT ÊTRE FATAL

"Nous avons identifié des risques pour les abeilles en relation avec trois principales [voies](#) d'exposition des insectes, explique Domenica Auteri, qui a présidé les travaux de l'agence européenne. Ce sont les poussières produites par les graines ou les granules pendant le semis, la contamination par le pollen et le nectar et, dans le cas du maïs, traité par le thiaméthoxame,

l'exposition par "guttation", c'est-à-dire l'exsudation, par la plante, de gouttelettes d'eau imprégnées du pesticide et auxquelles s'abreuvent parfois les insectes.

Quant aux poussières produites lors des semis, elles peuvent être transportées par le vent et se déposer dans l'environnement. La dose létale de ces produits étant de quelques milliardièmes de gramme par abeille, un simple contact avec ces poussières peut être fatal à l'hyménoptère.

Les trois opinions scientifiques rendues par l'EFSA s'inscrivent dans un travail publié par l'agence en mai 2012, également commandé par la Commission européenne : il s'agissait alors d'évaluer l'efficacité des tests réglementaires ayant conduit à l'autorisation des molécules. Le groupe d'experts mandaté par l'agence européenne avait conclu que ces tests, conçus pour les produits utilisés en pulvérisation, n'étaient pas adaptés.

De plus, les chercheurs notaient que les tests en laboratoire étaient lacunaires : pas de prise en compte des effets de synergie avec des pathogènes ou d'autres produits phytosanitaires, pas d'évaluation des effets non létaux (désorientation, perte de mémoire des butineuses, etc.). De même que les tests en plein champ étaient incapables de déceler les effets de ces substances – surfaces traitées trop petites, colonies utilisées de trop petite taille, etc.

"LES NÉONICOTINOÏDES AFFECTENT NÉGATIVEMENT LES ABEILLES"

"Il est très réconfortant que l'EFSA ait réagi aux preuves de plus en plus fortes que l'utilisation des néonicotinoïdes affecte négativement les populations d'abeilles, et qu'elle reconnaisse les risques significatifs associés avec l'utilisation actuelle de ces produits", commente le biologiste David Goulson, professeur à l'université de Stirling (Royaume-Uni) et auteur d'une récente étude publiée dans la revue *Science*, documentant les effets de l'imidaclopride sur les bourdons : *"Beaucoup d'entre nous voudraient désormais voir un moratoire être décidé sur l'utilisation de ces pesticides, jusqu'à ce que nous comprenions réellement à quel point ils dégradent l'environnement."*

Dans les trois avis rendus, les experts de l'EFSA reconnaissent que la science est encore loin du compte. En fonction du produit et de son mode d'utilisation, les données ne permettent bien souvent pas de conclure à l'existence ou à l'absence de risques. Par exemple, il est actuellement impossible d'évaluer le risque posé par l'imidaclopride sur les abeilles lorsque le produit est utilisé sur l'endive, la laitue, la scarole, le radis, etc.

En juin, le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, a interdit le Cruiser sur le colza dans l'Hexagone. En revanche, son utilisation sur le maïs est toujours autorisée en France, bien qu'elle présente, selon l'EFSA, des risques pour les abeilles par deux voies : la guttation et les poussières des semis.

LES OPINIONS RENDUES PAR L'EFSA NE SONT PAS SURPRENANTES

Bien que tranchées, les trois opinions rendues par l'EFSA ne sont pas surprenantes. Laura Maxim, chercheuse à l'Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) et l'une des meilleures spécialistes des

controverses ayant accompagné l'utilisation de ces substances, note ainsi qu'*"il y a dix ans, le Comité scientifique et technique [un groupe d'experts mis sur pied en 1999 par Jean Glavany, ministre de l'agriculture] était parvenu aux mêmes conclusions à propos de l'imidaclopride"*.

Le rapport de ce groupe d'experts avait été rendu en 2003, et avait conduit à l'interdiction du Gaucho en France. Deux ans plus tard, ce comité livrait des conclusions semblables pour un autre pesticide controversé, le fipronil (commercialisé sous le nom de Régent), également mis en cause dans le déclin d'abeilles. L'EFSA finalise une opinion scientifique sur cet autre produit controversé, n'appartenant pas à la famille des néonicotinoïdes. *"Elle devrait être publiée d'ici à fin mars"*, précise M^{me} Auteri.

Stéphane Foucart

Les contre-feux de l'industrie agrochimique

Outre les trois opinions scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité sanitaire (EFSA), l'Italie, la France ou le Royaume-Uni ont récemment pris des mesures à l'encontre des insecticides néonicotinoïdes ou mènent des enquêtes parlementaires sur leurs effets sur les abeilles.

Les agrochimistes allument des contre-feux. Un rapport commandé par Bayer et Syngenta à un cabinet de consultants, rendu public lundi 14 janvier, chiffre les bénéfices des néonicotinoïdes à 4,5 milliards d'euros par an pour l'économie européenne et estime que leur abandon coûterait 50 000 emplois agricoles.

Le rapport ne dit pas qu'au niveau mondial, les services rendus par les insectes pollinisateurs sont estimés à 115 milliards d'euros par an.